

Bilan du dispositif relais
du lycée et collège de l'Iroise
à Brest

SOMMAIRE

1. Présentation du Dispositif
 - 1.1. L'équipe pédagogique
 - 1.2. Le public
 - 1.3. Objectif
 - 1.4. Modalités
 - 1.5. Organisation
2. Les élèves de la « Promo 99 »
3. L'encadrement : les missions
4. Méthodes et démarche pédagogique
 - 4.1. Travail sur les bases scolaires
 - 4.2. Actions extérieures/intervenants externes
 - 4.2.1. Activités mises en route
 - 4.2.2. Activités en projet
 - 4.2.3. Conclusion
 - 4.3. Relation avec le monde du travail
5. Les effets moteurs
 - 5.1. Eléments facilitant
 - 5.2. Intérêts
 - 5.2.1. Pour les élèves
 - 5.2.2. Pour les responsables
 - 5.2.3. Pour l'ensemble de la communauté scolaire
 - 5.3. Perspectives
6. L'intégration dans la cité scolaire
7. Limites et questionnements
8. La sortie du Dispositif

1. Présentation du dispositif

1.1. L'équipe pédagogique.

Elle se compose d'une enseignante, d'une assistante sociale, d'une aide-éducatrice.

1.2. Le public

Les jeunes soumis à l'obligation scolaire, actuellement non scolarisés. Un effectif de 12 élèves.

1.3. Objectif

- Remettre des jeunes déscolarisés et en voie de marginalisation, dans un processus de scolarisation et leur donner un statut scolaire.
- Organiser une transition entre la situation de déscolarisation et celle de la scolarité ordinaire, en aménageant le temps scolaire et en adaptant les activités proposées aux besoins individuels des élèves accueillis.
- Replacer les jeunes dans une dynamique de citoyenneté et d'insertion sociale
- Utiliser au mieux les compétences des professionnels de l'Education et de la Justice qui ont la responsabilité de ces jeunes et coordonner les actions mises en place.

1.4. Modalités

- Dispositif implanté dans un établissement scolaire et placé sous la responsabilité pédagogique du Chef d'établissement.
- L'équipe pédagogique s'occupant de ces jeunes est constituée de personnels de l'Education Nationale et de la Protection judiciaire de la Jeunesse.
- Le Dispositif alterne les activités scolaires menées à l'intérieur de l'établissement et les activités culturelles, sportives, techniques ou professionnelles menées, si besoin, à l'extérieur de l'établissement, en partenariat avec les associations compétentes.

- Les activités seront proposées aux jeunes en fonctions de leurs besoins individuels et s'appuient sur leurs intérêts et leurs compétences. Elles devront développer des compétences facilitant l'intégration sociale et permettant le retour à une scolarité traditionnelle.
- Lorsqu'un jeune fait l'objet d'une mesure éducative, l'éducateur est associé à la recherche et à la définition des activités à proposer au jeune.
- La participation d'un jeune à ce Dispositif ne peut excéder un an.
- L'entrée dans ce Dispositif est soumise à l'accord de l'Inspection d'Académie, Directeur des Services Départementaux et de l'Education Nationale.

1.5. Organisation

- Un groupe de pilotage, constitué de personnes désignées par l'Inspection d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, par le Directeur Départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et par les représentants des associations participant à ce Dispositif, se réunira régulièrement pour apprécier le fonctionnement du Dispositif.
- Les candidatures seront transmises à l'Inspection d'Académie (DEPAC) qui fournira le dossier.
- Lors de son entrée dans le Dispositif, le jeune fera l'objet d'un positionnement destiné à définir les activités qui lui seront proposées. Celles-ci feront l'objet d'une négociation et d'un engagement réciproque du jeune et de l'équipe pédagogique.

2. Les élèves

Le Dispositif Relais s'est mis en place de manière effective le 1^{er} mars. Depuis cette date, 8 jeunes ont été accueillis pour des durées de 2 jours à 4 mois.

A ce jour, deux candidatures ont été refusées, avec le motif que les problèmes des élèves (essentiellement d'ordre disciplinaire) devaient être pris en charge dans leurs établissements scolaires. Il est important de noter que le Dispositif Relais n'a pas pour but d'abaisser le seuil de tolérance des Collèges.

3 L'encadrement : les missions

L'enseignant :

- Procède à l'évaluation scolaire en français et en Math, permettant d'élaborer un plan de travail de remise à niveau.
- Assure le suivi du travail scolaire.
- Elabore des outils pédagogiques adaptés.
- Etablit des bilans réguliers afin de mesurer l'évolution des apprentissages.
- Propose et encadre des activités sportives et culturelles en liaison avec des partenaires.
- Veille au respect du contrat du règlement du Dispositif (absentéisme, retards, comportement social...).
- Contribue à la restauration de l'image de soi du jeune, à la prise de conscience de son identité, à se reconnaître comme une personne unique et en devenir.
- Définit les obstacles, les points d'appui et les leviers propres à chaque élève.
- Recherche les outils de motivation de l'élève amenant l'envie de réussir et de se dépasser.
- Veille à instaurer un climat de confiance facilitant le relationnel et la communication au sein du groupe-classe.
- Dédramatise les situations d'apprentissages afin de libérer l'élève du sentiment d'échec lié aux résultats et optimise les réussites.
- Provoque des rencontres avec des adultes ayant des parcours de réussite hors normes, conjuguant créativité, responsabilité, inventivité, audace, et qui véhiculent une conception vivante de la personne et de la société.
- Etablit les contacts avec les professeurs de l'établissement en vue d'une collaboration AS-PJJ
- Fait le lien entre les établissements scolaires, les référents éducatifs du jeune, les services sociaux et la PJJ.
- Informe la famille des difficultés rencontrées ou posées par l'élève et reste du fait de sa spécificité, l'interlocutrice privilégiée des travailleurs sociaux.
- Est à l'écoute du jeune pour l'aider à établir la relation avec son environnement.

- Effectue un travail sur la régulation du comportement, sur le respect du contrat (présence aux cours, motivation...).
- Met en œuvre l'éducation à la citoyenneté.
- Aide à gérer et à désamorcer des conflits, des conduites à risques.
- Propose des activités sportives ou culturelles initiées par les services de la PJJ.
- Accompagne l'élève dans la construction de sa motivation, en étant témoin de ses progrès, des changements qui se sont opérés depuis son accueil dans le Dispositif.
- Contacte les organismes chargés du suivi des élèves déscolarisés (Don Bosco, Avel Mor, MGI) et organise la mise en réseau par des rencontres, des échanges.
- Etablit les contacts avec les organismes ou les établissements susceptibles d'accueillir le jeune à la sortie du Dispositif Relais et s'appuie pour cela sur les réseaux professionnels déjà constitués dans le cadre de ses fonctions à la PJJ.
- Aide-éducatrice
- Apporte son concours aux deux professionnels du Dispositif.
- Gère le secrétariat technique de la classe, les courriers (écoles, entreprises, familles...), les communications téléphoniques (retards, absences...).
- Initie les élèves à l'outil informatique.
- Encadre les élèves sur le temps scolaire, sur le Collège ou à l'extérieur.
- Participe à l'élaboration du projet de l'élève : recherche de documentation sur les métiers, de stage en entreprise.
- Contacte des entreprises pouvant accueillir des élèves et gère le fichier d'adresses.
- Assure le suivi et les visites des élèves en stage.
- Participe à l'élaboration des programmes de travail.
- Repère les conduites à risques, les défaillances, les comportements non adaptés à la situation d'apprentissage : repli sur soi, agressivité, frustrations....
- Etablit et suit les relations avec la Vie Scolaire (intendance, CPE, surveillants...).
- Veille au comportement des élèves pendant les cours et en dehors.
- Le listing de ces différentes missions a été établi après un fonctionnement de quatre mois pendant lesquels, chacune de nous a cherché son rôle. Il est évident

que nous travaillons en équipe, que nous partageons un certain nombre de missions définies.

4. Méthodes et démarches pédagogique

4.1. Travail sur les bases scolaires

Accueil et mise en confiance par des évaluations en français et en math (CM2, 6^e) qui font apparaître les acquis, traduits en pourcentages de réussite.

Ces bilans sont restitués à l'élève sous forme d'un tableau des connaissances de base à maîtriser. Les différentes cases sont remplies par un jeu de couleurs laissant apparaître :

- Les compétences maîtrisées
- Les compétences partiellement maîtrisées
- Les compétences à acquérir

La lecture de ces tableaux met en évidence les remédiations à effectuer : un travail individuel peut aussitôt être mis en place. L'élève est ainsi en situation de réussite, indispensable pour le placer dans une dynamique positive.

Ce même type d'évaluations sera pratiqué à la sortie du Dispositif.

Ce fonctionnement permet d'élaborer pour chaque élève un emploi du temps individualisé. Petit à petit pourront aussi être introduits des exercices ou des recherches à effectuer en dehors de la classe.

Il est à noter que les exercices de remédiation démarrent au niveau CE2...

4.2. Activités extérieures/intervenants externes

Parallèlement aux remédiations mises en route en français et en maths, nous proposons des activités culturelles et sportives, destinées à socialiser, dynamiser, valoriser les centres d'intérêt des jeunes accueillis dans le Dispositif.

4.2.1. Activités mises en route

Arts plastiques

Suite à l'engouement pour le dessin de type graff, un contact a été pris avec un plasticien graffeur sous contrat pour 5 séances de 2 heures afin d'appréhender le dessin mural.

Cette activité permet aussi de fixer les limites toléré/interdit liées à ce type de pratique en extérieur, et d'établir clairement les différences entre le Tag et le

Graff. La réalisation de ces dessins a permis aux élèves d'apprendre le «code», l'ensemble des lois que respectent les graffeurs.

Dans le même temps, une exposition ayant pour thème «la calligraphie» était organisée sur Brest. Nous avons visité 2 des expositions proposées, puis mis en route des ateliers d'écriture en classe, à la plume et à l'encre.

Equitation

6 séances de 2 heures ont été programmées dans un centre équestre.

Objectifs :

- Dépasser la peur de l'animal, de l'activité équestre.
- Socialiser par le rapport à l'animal.
- Supporter le regard des autres.
- Accepter d'être guidé, d'apprendre.
- Eprouver le plaisir d'une connivence avec sa monture.
- Responsabiliser dans la relation dominant/dominé.
- S'engager, s'investir, anticiper.

Voile

Activité menée en partenariat avec la PJJ. Un éducateur a pris en charge les élèves sur 5 matinées pour leur faire découvrir les contraintes et les plaisirs d'une activité nautique. Un élève a pu participer à un stage de navigation d'une semaine en juin.

Cinéma

Plusieurs sorties ont été effectuées, elles ont à chaque fois donné lieu à un compte – rendu écrit, permettant de constituer une rubrique Ciné-Club.

Lecture

Participation au concours national Bulles en Fureur sous l'égide de la PJJ. 7 BD ont été mises à la disposition des élèves, charge à eux de les lire, de les noter, de les classer individuellement puis collectivement. Ce travail ne s'est pas effectué dans de bonnes conditions faute de temps.

Initiation aux nouvelles technologies

Deux journées d'initiation à l'outil de communication INTERNET ont été mises en place, aboutissant à une présentation de notre Dispositif Relais sur le Web. La participation d'un aide-éducateur a été sollicitée pour ce faire, ainsi que pour la mise à jour du site pour l'année 99/2000.

Ceci devrait nous permettre ultérieurement de constituer un réseau avec les différents Dispositifs Relais de l'hexagone.

4.2.2. Activités en projet

- Rencontre/travail avec des compagnies d'artistes de cirque ou de rue, avec le partenariat du Fourneau.
- Aviron avec la PJJ.

- Motocross avec la Police Nationale.
- Plongée avec un moniteur diplômé de la MPT du Valy-Hir.
- Graffiti avec la MPT du Valy-Hir en vue de réaliser une fresque dans la cité scolaire.
- Initiation à la danse Hip-Hop avec la MPT de Pen Ar Créac'h et le Fourneau.
- Initiation au code de la route avec des professionnels.

4.2.3. Conclusion

Toutes ces activités sont des outils de dynamisation et de motivation des élèves. Ce sont des tremplins pour de nouvelles situations d'apprentissages, donnant lieu à des recherches, à des discussions, à des productions d'écrits.

4.3. Relations avec le monde du travail

Aider le jeune dans l'élaboration de son projet personnel, c'est aussi l'amener à se questionner sur l'avenir. Chacun doit se définir, se positionner, ne pas laisser l'autre ou les autres le faire. En cela, la connaissance du monde du travail est indispensable pour faire émerger des motivations, des intérêts.

En ces quatre mois d'activité, des stages de découverte de 3 jours en entreprise ont été mis en place.

5. Les effets moteurs

5.1. Eléments facilitant

- Stage en entreprise = levier.
- Actions culturelles et sportives qui favorisent l'épanouissement et les échanges.
- Plusieurs intervenants = différentes perceptions selon les sensibilités, les caractères, les formations. Mise en réseau des différentes compétences permettant d'établir des jeux de rôles dans le relationnel élèves/responsables.
- Grande souplesse de fonctionnement.

- Confiance des Institutions en l'équipe permanente.
- Gestion d'un nombre limité d'élèves.
- Procédure d'admission sous contrôle des responsables du Dispositif.
- Inscription maintenue des élèves dans leur établissement d'origine.
- Les responsables de l'établissement sont parties prenantes du Dispositif.
- La PJJ met à disposition les moyens dont elle dispose pour la mise en place d'activités.

5.2. Intérêts

5.2.1. Pour les élèves

- Sentiment d'être redevenus des scolaires, de n'être plus des marginaux (même si quelques absences persistent pour certains).
- Reprise de confiance en soi, d'un rythme de vie de collégien (lever, ponctualité, respect des règles...).
- Retrouver la parole grâce à une écoute attentive (ouverture d'esprit, temps consacré...).
- Intégration dans un établissement scolaire, ce qui compte tenu de leur âge permet d'envisager une rescolarisation.
- Relations avec les parents ou les référents éducatifs moins tendues, ce qui semble également les remobiliser.
- Sortir d'un milieu où ils sont connus et catalogués, ce qui leur permet de prendre du recul, et de faire évoluer l'image qu'ils ont d'eux-mêmes.
- Travail/aide individualisés sur leurs difficultés scolaires.

5.2.2. Pour les responsables

- Sentiment de participer à la réflexion sur la responsabilisation, la socialisation et l'éducation citoyenne des jeunes.
- Travail en équipe fructueux, chacun apportant ses compétences et son regard.

- Mise en route d'un maillage avec d'autres structures, dans la mobilisation des compétences et des expériences.
- Satisfaction de constater l'efficacité du travail individualisé, et la qualité de relation qui se met en route.

5.2.3. Pour l'ensemble de la communauté scolaire

- Participation à l'élaboration d'un dispositif permettant à des jeunes d'avoir une nouvelle chance de ne pas tomber dans la marginalisation, dans une spirale d'échec..
- La dotation matérielle, possible grâce au Conseil Général et à la PJJ peut bénéficier à tous les élèves de l'établissement :
 - Achat d'un appareil photo numérique mis à la disposition de tous.
 - Equipement informatique/achat de logiciels qui pourront être utilisés pour des activités de soutien auprès d'élèves en grande difficulté, quand la salle est libre.
- Sentiment de participer à l'effort général pour qu'aucun élève ne reste au bord du chemin.

5.3. Perspectives

- Travail plus diversifié et plus adapté aux besoins individuels avec le support informatique.
- Meilleure connaissance de l'équipe avec une définition plus précise des rôles de chacune.
- Eventualité de faire intervenir des enseignants de l'établissement.
- Renforcer le partenariat avec l'équipe de Médiation Scolaire de Don Bosco.
- Renforcer les stages de découverte pour être au plus près des demandes des jeunes et vérifier leurs capacités réelles à se trouver en situation professionnelle.

6. Intégration dans la cité scolaire

De mars à juin, le lycée a assuré l'accueil des élèves du Dispositif en mettant à disposition une petite salle et un bureau. La cohabitation avec les grands élèves s'est bien passée, ceux-ci ayant une attitude de neutralité bienveillante à leur égard. Quelques professeurs ont été désarçonnés par leur comportement parfois provocant mais aucun conflit d'importance n'a été signalé.

A la mi-juin, nous avons intégré le Collège, avec la mise à disposition d'une vaste salle, au dernier étage, comportant un bureau attenant. Nous avons immédiatement observé que la relation avec les autres élèves était plus difficile, ceux-ci manifestant une curiosité insistante vis à vis de ces « nouveaux » débarquant dans leur établissement. Nous avons donc décidé que, pour éviter des frictions, nous allions maintenir le décalage dans les heures de sorties de cours et de récréation ; et que les élèves du Dispositif rejoindraient la cour du Lycée à l'heure de la pause.

A la prochaine rentrée, nous envisageons de fixer le plus possible, les heures de cours les matins du lundi au vendredi, et de bloquer les après-midi pour des activités en dehors de l'école. Le matin, de façon générale, nos élèves étaient davantage disposés à travailler sur les bases scolaires.

Le contact avec la communauté éducative de la cité scolaire se fait petit à petit, il faut lever les appréhensions, les peurs qui créent des blocages : c'est un travail à long terme...

Pour la rentrée 99/2000, nous avons préparé un document d'information à distribuer aux enseignants (voir annexe).

7. Limites et questionnement

- Intégration dans la cité scolaire :
 - Réticences, peurs = mise à l'écart
 - Nécessité d'adapter un règlement propre au Dispositif générant une difficulté de cohabitation avec le Collège.
- Le travail de socialisation pour des élèves en rupture : intervention souhaitée d'un thérapeute.
- Remise à niveau : difficultés en toutes les matières = difficulté de réintégration dans un Collège.
- Liens à trouver pour des échanges avec les autres structures relais pour que les limites comportementales soient clairement définies pour les élèves.
- Equilibre entre les différentes activités et le travail scolaire.

- Rendre compte à l'institution, aux responsables légaux de la progression des résultats de l'élève et de l'évolution de son comportement : difficulté d'évaluer le travail réellement effectué.
- Gérer les conflits, les ruptures, les retours en arrière provoquant une perte de confiance de l'équipe.
- Formation continue des responsables du Dispositif à mettre en place.
- A quel moment et comment appliquer la notion de sanction réprimant la transgression du cadre ?
- Seuil de tolérance : jusqu'où pousser l'affrontement nécessaire avec un élève en rupture ?
- Outils informatiques : information et formation demandées.
- Manque de disponibilité du médecin scolaire et de la COP par sur - charge de travail.
- Difficulté de surveillance sur le temps de Vie Scolaire (après les repas) mettant en situation délicate l'aide-éducatrice.
- Souhait de faire intervenir d'autres professeurs du Collège (limite de l'intervention du responsable pédagogique) dans des matières telles que les langues, la techno, les arts plastiques, l'EPS... sur la base du volontariat (professeurs en sous - service ?).
- Validation du cursus scolaire : nécessité du CNED ? Qui les prendrait en charge financièrement ?
- Le budget de fonctionnement de 5000 F attribué par l'Inspection Académique a été vite épuisé : achat/facture téléphone, fournitures diverses... Quel budget aurons-nous pour l'année 99/2000 ?
- Accord à trouver pour l'accès au service de restauration. Le fonctionnement spécifique du Dispositif est difficilement compatible avec une inscription trimestrielle.

8. Sortie du dispositif

Au cours de l'année scolaire 99-2000, cette sortie devra pouvoir s'effectuer à tout moment de l'année, dès que l'élève se sentira prêt à retourner dans sa classe. Nous avons donc établi que, dès l'acceptation d'un dossier d'entrée, nous prendrons rendez-vous avec l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire, afin de bien fixer

la règle du jeu. Par la suite, des rendez-vous réguliers avec le professeur principal de la classe permettra de faire le point sur l'évolution du jeune, et préparera l'idée d'un possible retour.

Point sur les orientations :

- Deux élèves sont retournés en 5^e dans les établissements d'origine.
- Un admis en Maison Familiale et Rurale pour une formation professionnelle centrée sur le cheval. La motivation de Fabien pour une formation professionnelle en menuiserie a peu à peu faibli, et il nous a semblé évident qu'il courrait à l'échec, compte tenu également de ses faibles performances en Mathématiques. D'autre part, nous avons remarqué qu'il avait une très bonne relation avec le cheval, et que cette relation était facteur d'équilibre dans son comportement et son affectivité.
- Un est accepté à l'Espace de Médiation Scolaire (Don Bosco).
- Un autre entre en CLIPPA à Châteaulin en formation par alternance dans un métier de l'alimentation.
- Le dernier s'engage dans une formation par alternance de Charcutier-Traiteur.

Conclusion :

Ces jeunes en marge ont la réputation d'être agressifs ; ils ne le sont pas forcément, ils peuvent être aussi complètement éteints par le manque de projet. Ils sont le plus souvent en souffrance, en manque d'identité, de repères, et parfois juste un regard suffit à les écorcher...

La relation avec eux est parfois problématique, ce qui oblige à rechercher très rapidement des réponses adaptées !

L'installation du Dispositif sur la cité scolaire s'est réalisée sans trop de heurts, et la discussion, à chaque fois, a permis de dénouer les tensions.

Nous souhaitons que cette nouvelle année nous permette de travailler en harmonie avec tous les acteurs de la cité scolaire.

DISPOSITIF RELAIS

Nom :

Prénom :

BILAN DE LA PERIODE DU AU

Attitude

- Ponctualité
- Assiduité
- Relationnel
- Respect de consignes
- Suivi de contrat

TB	B	AB	A Revoir

Observations

Développement des compétences

- Se mettre en projet, en dynamique d'apprentissage :
 - Scolaire
 - Extra-scolaire
 - Professionnel

Etre autonome dans le travail :

- Comprendre
- Mettre en œuvre
- Se concentrer, écouter, mémoriser

--	--	--